

Présentation et descriptif des stages de pêche

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne organise, pendant les vacances de Pâques et d'été différentes stages dédiés aux jeunes de 10 à 17 ans :

- 4 stages « pêche de la truite en rivière »
- 2 stages « pêche au coup/carpe »
- 3 stages « pêche des carnassiers du bord »
- 3 stages « pêche des carnassiers en bateau »

Attention !!! Le nombre de places pour chaque stage est limité.

La formation comprend :

- Des cours théoriques (découverte du milieu aquatique, des poissons, réglementation, environnement, organisation de la pêche en France ...).
- Des cours pratiques (connaissance du matériel, nœuds de pêche, montages...).
- Des séances de pêche (technique de lancer, de pêche, choix du poste, connaissances des leurres, esches et amorçage, manipulation du poisson ...).

La durée de chaque stage est de 2 jours consécutifs sans hébergement.

Le droit d'inscription est de **30 euros par stage** (à l'ordre de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne), tout est fourni (matériel, amorce, esches, leurres...) **sauf la carte de pêche (obligatoire)**.

Conditions d'accès :

- **Savoir impérativement nager (à remplir sur la fiche de renseignements).**
- **Être âgé de 10 ans minimum.**
- **Avoir la carte de pêche de l'année en cours.**
- **Présenter une attestation de responsabilité civile.**
- **Accepter de signer une décharge permettant à la Fédération de pêche d'utiliser les photos et vidéos prises lors des stages, pour illustrer ses activités dans différents supports de communication (un exemplaire pour vous et un pour la Fédération).**
- **Communiquer un numéro de téléphone en cas d'urgence.**
- **Signaler toutes formes d'allergies (piqûres d'insectes, médicaments, aliments...).**

Restauration :

Prévoir un pique-nique et de l'eau pour le repas du midi.

L'encadrement :

L'encadrement est assuré par un salarié de la Fédération de pêche diplômé d'Etat ainsi que par des moniteurs guides de pêche diplômés et assistés si besoin par des membres bénévoles d'associations agréées de pêche.

IMPORTANT :

Prévoir des affaires de rechange ainsi qu'une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques (pluie, froid...), un chapeau ou une casquette, des bottes, des lunettes de soleil, de la crème solaire, et de l'eau.

Attention !!! Les lunettes de soleil (polarisantes si possible) sont conseillées lors de chaque stage.

Le lieu de rendez-vous pour chaque stage est fixé au siège de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne situé à proximité des équipements municipaux de Saint-Lazare (piscine, golf et terrains de foot...), au 31 rue Jules Noël à Limoges.

L'inscription à un stage n'est effective que si votre dossier est complet.

Merci de votre compréhension.

Différents stages sont proposés pendant les vacances de Pâques, d'été et de la Toussaint 2024 :

Vacances de Pâques :

1 - Pêche de la truite en rivière : (S'adresse aux pêcheurs ayant déjà une expérience de la pêche - à partir de 12 ans)

- Du mardi 16 avril au mercredi 17 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 18 avril au vendredi 19 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du lundi 22 avril au mardi 23 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mercredi 24 avril au jeudi 25 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Vacances d'été :

2 - Pêche au coup/carpe : (S'adresse aux pêcheurs débutants comme à ceux ayant déjà une expérience de la pêche - à partir de 10 ans)

- Du jeudi 18 juillet au vendredi 19 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 25 juillet au vendredi 26 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

3 - Pêche des carnassiers du bord : (S'adresse aux pêcheurs ayant déjà une expérience de la pêche - à partir de 12 ans)

- Du mardi 16 juillet au mercredi 17 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mardi 30 juillet au mercredi 31 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mardi 06 août au mercredi 07 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

4 - Pêche des carnassiers en bateau : (S'adresse aux pêcheurs ayant déjà une expérience de la pêche et n'y ayant encore jamais participé - à partir de 12 ans)

- Du mardi 23 juillet au mercredi 24 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 01 août au vendredi 02 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 08 août au vendredi 09 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

FICHE D'INSCRIPTION

STAGES DE PÊCHE 2024

Inscription limitée à 3 stages maximum et avec une thématique différente pour chaque stage
Les stages de pêche des carnassiers en bateau sont réservés à ceux
qui n'y ont jamais participé les années précédentes.

Vacances de Pâques :

1 - Pêche de la truite en rivière

- Du mardi 16 avril au mercredi 17 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 18 avril au vendredi 19 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du lundi 22 avril au mardi 23 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mercredi 24 avril au jeudi 25 avril 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Vacances d'été :

2 - Pêche au coup/carpe

- Du jeudi 18 juillet au vendredi 19 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 25 juillet au vendredi 26 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

3- Pêche des carnassiers du bord

- Du mardi 16 juillet au mercredi 17 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mardi 30 juillet au mercredi 31 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du mardi 06 août au mercredi 07 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

4- Pêche des carnassiers en bateau

- Du mardi 23 juillet au mercredi 24 juillet 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 01 août au vendredi 02 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.
- Du jeudi 08 août au vendredi 09 août 2024, de 8h30 à 17h30. Rendez-vous chaque jour à la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Cocher le ou les stage(s) souhaité(s).

Le lieu de rendez-vous pour chaque stage est fixé au siège de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne situé à proximité des équipements municipaux de Saint-Lazare (piscine, golf et terrains de foot...), au 31 rue Jules Noël à Limoges.



Important : l'inscription à un stage n'est effective que si votre dossier est complet.

Merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous

Responsable légal de l'enfant :

Je soussigné :

Domicilié :

Autorise mon enfant :

Nom : Prénom :

A participer au(x) stage(s) de pêche de la Fédération de la Haute-Vienne.

Fait à :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Le :



Fiche de renseignements 2024

Responsable légal de l'enfant :

Je soussigné :

Domicilié :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né le :

à participer au(x) stage(s) de pêche de la Fédération de la Haute-Vienne.

Et atteste sur l'honneur :

- que l'enfant est apte à nager.

Oui

Non

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Téléphone :

Recommandations du responsable légal :

- J'attire l'attention des animateurs des stages de pêche sur le fait que mon enfant est sujet aux allergies suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....

Si nécessaire, je souhaite qu'il soit soigné auprès de (préciser l'adresse et le téléphone) :

- Hôpital.....

.....
.....

- Clinique

.....
.....

- Et autorise les médecins à faire pratiquer sur lui toute intervention et tout soin d'urgence.

Transport :

Le transport jusqu'au lieu du stage de pêche est placé sous ma responsabilité

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation de responsabilité civile de l'enfant ainsi qu'un règlement de 30 euros pour chaque stage à l'ordre de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne (Pour les règlements par chèque, merci de faire un chèque pour chaque stage si votre enfant est inscrit à plusieurs stages).

ATTENTION, en cas d'annulation d'une participation à un stage dans un délai de moins de 7 jours avant le début de celui-ci et sans raison médicale justifiée, la Fédération se réserve le droit d'encaisser tout de même le règlement.

Je déclare avoir pris connaissance des règles des stages de pêche, je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

Fait à :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Le :



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER

(À éditer en deux exemplaires – retourner un exemplaire à la Fédération)

Je soussigné(e) : (NOM, Prénom)

Agissant en qualité de : (Père, mère ou tuteur)

De l'enfant : (NOM, Prénom)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Autorise

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87) à photographeur et / ou filmer mon enfant en numérique dans un but non commercial :

- Seul
- En groupe
- À les conserver sur support numérique
- À utiliser les photos ou films dans le cadre des actions de promotion de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- À utiliser et publier les photos et films visant à effectuer la promotion de la pêche en Limousin, quel que soit le support (brochure promotionnelle, bulletin, internet...)
- À diffuser les photos et films aux agences de presse (locale ou nationale)
- À diffuser les photos et films aux moniteurs-guides de pêche partenaires

Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom.

En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Fait à :, le :en deux exemplaires.

Signature



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET / OU DE FILMER

(À éditer en deux exemplaires – retourner un exemplaire à la Fédération)

Je soussigné(e) : (NOM, Prénom)

Agissant en qualité de : (Père, mère ou tuteur)

De l'enfant : (NOM, Prénom)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Autorise

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87) à photographeur et / ou filmer mon enfant en numérique dans un but non commercial :

- Seul
- En groupe
- À les conserver sur support numérique
- À utiliser les photos ou films dans le cadre des actions de promotion de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- À utiliser et publier les photos et films visant à effectuer la promotion de la pêche en Limousin, quel que soit le support (brochure promotionnelle, bulletin, internet...)
- À diffuser les photos et films aux agences de presse (locale ou nationale)
- À diffuser les photos et films aux moniteurs-guides de pêche partenaires

Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom.

En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Fait à :, le : en deux exemplaires.

Signature

